Image not found or type unknown

Recours construction devant fenêtre

Par **Diamaness**, le **28/01/2022** à **18:41**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement depuis peu au 1ere etage, avant l'achat l'ancienne propriétaire avait donné son accord pour l'installation de 2 puits de lumières sur un petit toit de l'appartement qui se situe en dessous.

3 fenêtres de mon appartement donnent sur ce petit toit.

Les travaux ont eu lieux cette semaine , le toit à été refait et remonté et a ma surprise , les puits de lumières sont bcp plus haut que prévu et se situent juste devant mes fenêtres sur une hauteur d 'environ 20cm... ce qui cache la lumière et n'est vraiment pas du tout esthétique.

Est ce légal ? Est ce que je peux les faire retirer ? Quels recours je peux avoir ?

A savoir que le copropriétaire me dit qu'il n'y a pas d'autres solutions et que ça va rester comme ça...

Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2022** à **09:03**

Bonjour

Avant de vous lancer dans les procédures, il conviendrait de comparer avec l'autorisation ou la déclaration préalable, en vos rendant auprès des services de l'urbalismes qui l'on accordée.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2022** à **09:04**

Bonjour,

Que dit le permis de construire ou l'autorisation de travaux ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés